

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 31/01/23

Présents : MUFFAT JF / GREVAT J / PASQUIER F / GREVAT B / COTTET O / BERTHIAUD F / CHANEY A / VALETTE JM / GAYDON F / PUPPINI C /

Excusés : TROMBERT R – PARISET E – GREVAT K / Absents : -

Le ou les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'art. L 2121-20 de la loi 96-142 du 21/02/96 : néant

- Le conseil municipal a nommé M. CHANEY, secrétaire de séance
- Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19H et la feuille de présence est élargée.
- Le quorum est atteint.
- Le compte rendu du conseil municipal du 12/12/22 est approuvé à l'unanimité
- Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose en question diverse : affaires diverses dont le point est fait d'entrée de séance - néant

Le Maire présente ses meilleurs vœux au conseil municipal

URBANISME

Le Maire informe le conseil municipal des CU et DP traitées par la commission urbanisme en janvier :

CUA MUFFAT pour vente

DP TROMBERT Gabriel fosse septique

3 CUA IMMOBILAC pour vente

DIA MUFFAT – DUMPHY – CAILLER -DGD CONSULTING

Le conseil municipal donne son accord

ONF TRAVAUX 2023

Dégagement de plantations : 575.83 ETTC

Plantations : 6 349.85 ETTC

Les dépenses seront compensées par les ventes de bois

Le conseil municipal donne son accord

La commission des forêts fait remarquer que les sentiers ne sont pas entretenus par la CCHC

Un devis sera demandé à l'ONF et comparé avec le coût CCHC

TRAVAUX

Installation d'une pompe au Lavanchy

Détail des coûts TTC

Unité de pompage : 7 920.00[€]

Bois couverture protection : 8 661.91[€]

Crépines et capots : 5 072.39

Eléments tête : 10 419.84[€]

Création tranchée : 6 272.64[€]

Remplacement de l'horloge de commande des sonneries du clocher

Coût : 2 029.49 ETTC

Travaux mairie

Maitre d'œuvre : cabinet MILLET – 19 440 ETTC

Etude des structures, en attente de l'accord des maçons.

Voir les entreprises BASSANI – MICHAUD – BATICHABLAIS – GRANGE

Pont de la Lappiaz

Pour information les services du Département passeront le 03/02/2023

PLUI-H

Le Maire informe que, par courrier recommandé reçu le 04 décembre 2022 la CCHC est informée que le préfet porte recours gracieux à l'encontre de la délibération du Conseil Communautaire du 13 septembre 2022 approuvant le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal valant Plan Local pour l'Habitat (PLUi-H).

Suite à des échanges, en date du 25 janvier 2023, avec le Sous-Préfet en présence de la DDT des éléments de réponse ont été apportés pour répondre aux attentes sur le PLUi-H et apporter les corrections nécessaires.

Pour information le Conseil Communautaire prévu le 14/03/23 délibérera sur le retrait partiel du PLUi-H puis sur la validation des corrections apportées tenant compte du recours de l'Etat.

L'Etat demande aux communes ayant été répertoriées avec un camping sous l'ancienne carte communale, de conserver la « zone camping ». Les communes doivent répondre au recours gracieux avant le 15/02/23.

SOUTIEN AUX INFIRMIER-ES LIBERAUX-ALES

Le conseil municipal donne son accord pour signer via la CCHC une motion de soutien aux infirmiers et infirmières libéraux.

ECOLE

Par courrier du 16/01/23, l'Académie de Grenoble informe que, pour la rentrée 2023 la prévision des effectifs est portée à 16 élèves par classe entraînant le retrait d'un emploi sur le site.

Les mairies d'Essert-Romand et la Côte d'Arbroz s'y opposent : un courrier a été adressé à l'inspection académique.

Pour le moment, suite à ce courrier, il n'y aurait pas de changement pour la rentrée 2023.

Vu le Maire d'ESSERT ROMAND
MUFFAT JF

